**[81:B:3]**

**Affidavit d'opposition**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

AFFIDAVIT DE [*nom*]

Je soussignée, [*nom*], de la municipalité de [*municipalité*], DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je suis l'intimée dans l'instance en divorce. Aux fins du présent affidavit : je tiens pour véridiques les renseignements qui m'ont été communiqués par des tiers; quant aux autres données, elles me sont connues directement.

2. Le [*date*], j'ai retenu les services du cabinet [*nom du cabinet*] afin qu'il me représente dans l'instance de divorce intentée par mon mari. Tous mes rapports avec le cabinet [*nom du cabinet*] se sont déroulés avec Me [*nom*].

3. La disposition du foyer conjugal constituait la principale question en litige. Mon mari insistait pour être autorisé à demeurer dans le foyer conjugal indéfiniment avec nos deux enfants. Je croyais au contraire que nos revenus familiaux ne nous le permettaient pas et que la maison devait être vendue.

4. J'ai discuté d'honoraires avec Me [*nom*] à plusieurs reprises. À chaque fois que nous abordions le sujet, je disais à Me [*nom*] que je ne pourrais payer les honoraires et les débours du cabinet [*nom du cabinet*] avant d'avoir refinancé mon entreprise au moyen d'un appel public. Après bien des reports, la date de l'appel public a été fixée au [*date*]. Me [*nom*] a accepté que le paiement des comptes soit effectué de cette façon. Le cabinet ne devait pas exiger le règlement des comptes avant que mon entreprise ne soit refinancée.

5. Après l'ordonnance de M. le juge [*nom*], auquel réfère l'affidavit de [*nom*], fait le [*date*], Me [*nom*] a refusé d'effectuer quelque travail que ce soit dans ce dossier avant que je ne lui paye les comptes en souffrance. Il a prétendu que je pouvais réussir à emprunter les fonds nécessaires, maintenant que j'avais l'assurance que le foyer conjugal serait vendu. Je lui ai réitéré que je devrais attendre d'avoir complété le refinancement de mon entreprise avant de régler ces comptes.

6. Lorsqu'il m'est apparu que le cabinet [*nom du cabinet*] cesserait de me représenter si je ne payais pas la totalité des montants qu'il réclamait, je me suis adressée à un autre cabinet. Comme Me [*nom*] refusait de transmettre mon dossier à mes nouveaux procureurs, je suis allée discuter de cette question avec lui. Me [*nom*] a alors accepté un chèque qui couvrait la totalité des comptes. Nous étions cependant convenus qu'il ne l'encaisserait pas immédiatement, mais qu'il attendrait que j'en aie terminé avec le refinancement de mon entreprise. Me [*nom*] n'a pas respecté cette entente et il a présenté le chèque le lendemain. Ma banque m'a évidemment informée qu'elle avait dû retourner le chèque parce que son montant dépassait le solde de mon compte.

7. Il est primordial que le produit de la vente du foyer conjugal soit libre de toute sûreté, qu'il s'agisse d'une sûreté imposée par une ordonnance ou de tout autre type de sûreté. Suivant les arrangements que j'ai pris avec la Banque [*dénomination*] quant au refinancement de mon entreprise, je lui donne en gage la totalité de la somme que me procure cette vente. Si le cabinet [*nom du cabinet*] réussit à faire imposer une sûreté sur ce produit, le refinancement de mon entreprise risque fort d'être retardé ou même annulé. Dans les deux cas, je subirais un grave préjudice.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.